

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de Convocation :

15 mai 2026

Date d'affichage :

15 mai 2026

Publication :

26 mai 2026

L'an deux mil vingt-six

le vingt-et-un mai

Le Conseil Municipal de la Commune de NOHANT-EN-GRACAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Mr PERROCHON Serge**, Maire.

Étaient présents: M. PERROCHON Serge - M. ROUX Didier-M. GIRAULT Dominique- M. CHANTELAT Jérôme- Mme DRAPT Anne- M. SUCHAT Christophe-M. OLESZEK Franck - Mme BRUNET Flora - Mme ALLOUCHE Laura-Mme MEILLIER Cassandra.

Mme BOUQUET Isabelle a donné pouvoir à Monsieur ROUX Didier.

Secrétaire : Madame DRAPT Anne

Délibération 2026-23

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DU CLOCHER ET DES INTERIEURS DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec Madame BENIGUEL, architecte, pour la maîtrise d'œuvre de la restauration du clocher et des intérieurs de l'église Saint Martin, architecte retenu par délibération 2020-38 du 6 novembre 2020.

Vu le nouveau montant de travaux, Madame BENIGUEL demande la révision de ses honoraires mais reste sur le taux de 9 % comme initialement prévu.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a demandé la nouvelle proposition de mission à Madame BENIGUEL, non reçue à ce jour.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide que les honoraires de l'architecte seront réglés en fonction du montant réel du marché et non sur l'estimatif.

Cette délibération complète la 2020-38 du 6 novembre 2020.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-24

DEVIS DE LA PASSERELLE SUR LE VERGER

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ARTEIL M.FER de Villefranche-sur-Cher afin de mettre en place une nouvelle passerelle sur la rivière « Le Verger ». .../...

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de confier la réalisation de cet ouvrage à l'entreprise ARTEIL M.FER pour un montant T.T.C. de 15 480 euros.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026, article 2188.

Délibération 2026-25

ELECTION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.C.T.)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, procède à l'élection d'un délégué titulaire afin de siéger à la COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C.) de la Communauté de Communes VIERZON-SOLOGNE-BERRY.

A été élue au scrutin secret, à l'unanimité, par 11 voix la représentante suivante :

Madame Isabelle BOUQUET

Délibération 2026-26

DESIGNATION DES MEMBRES DU C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide que le conseil d'administration comprendra, outre le Président, 4 membres élus et 4 membres nommés.

Les membres extérieurs du C.C.A.S. sont nommés directement par arrêté du Maire. Le conseil ne peut donc ni les élire, ni les nommer.

Le Maire en sera le Président.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, procède à l'élection des membres.

Ont été élus au scrutin secret, à l'unanimité, par 11 voix les représentants suivants :

Madame Isabelle BOUQUET

Monsieur Jérôme CHANTELAT

Monsieur Christophe SUCHAT

Madame Cassandra MEILLIER

Délibération 2026-27

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE L'AGENCE CHER INGENIERIES DES TERRITOIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2016-08 du 16 février 2016 par laquelle le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

.../...

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER-INGENIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **DÉSIGNE** Monsieur Didier ROUX pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES ».

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-28

AVIS SUR LE PLAN DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

Monsieur le Maire présente les points clés du plan départemental de protection des forêts contre les incendies du Cher.

Les conseillers, après avoir délibéré, émettent un avis favorable.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-29

FLEURISSEMENT ETE 2026

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un devis a été signé avec les Floriades de l'Arnon pour un montant T.T.C. de 743,49 euros pour les suspensions.

En complément, il rappelle que Monsieur SIMIER, gérant l'entreprise la SARL PRIM'PLANT s'est rendue sur place afin de proposer une étude sur le fleurissement de l'été 2026 qu'il présente :

Situation des Massifs	Coût T.T.C.
Mairie	1 275,06 €
CD 68	226,13 €
Entrée du village face à la croix	83,75 €
Route de Dampierre	83,75 €
Lavoir	164,76 €
Jardinières	143,34 €
Fournitures des plantations	1 976,79 €
Main d'œuvre plantation	1 516,80 €
Total	3 493,59 €

Les conseillers, après avoir délibéré, accepte la prestation de la SARL PRIM'PLANT pour un montant de 3 493,59 euros T.T.C.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La dépense est inscrite au budget primitif 2026, article 6068.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-30

ORDINATEUR DE LA MAIRIE

L'ancien matériel devenant obsolète, des devis ont été demandés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, retient l'offre de la société DB INFORMATIQUE 69 pour un montant de 1 604,00 euros.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La dépense est inscrite au budget primitif 2026.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-31

DEMANDE DE MADAME RAPPINE

Monsieur le Maire lit aux membres présents le courrier de Madame RAPPINE. Cette administrée sort de la ruelle du Bourg et demande s'il serait possible d'installer un miroir sur le CD 68 afin de mieux visualiser les voitures arrivant de Graçay.

Monsieur le Maire indique qu'il va saisir le Département afin de répondre au mieux à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire


S. PERROCHON



La Secrétaire,


A. DRAPT